

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration indiquant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.



Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Conseil

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2435

Société :

ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SERRAJ Fatima

Date de naissance :

10/01/54

Adresse :

33, Bd Lieutenant Belloussine
OUTADA - Maroc.

Tél. : 0667051780

Total des frais engagés :

349,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohamed OCHIQACHE
OPHTALMOLOGISTE
Imm Al Mourabitine, Angle Bd. Driss
Al Akbar et Razl, 3ème étage N°2
CUJDA - Tél/Fax: 05 36 68 33 30

17 Jan 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

SERRAJ FATIHA

Age: 1954

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Anophthalmie sat. 06

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : OUTADA

Le : 17/01/23

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 Jan 2023	Cs	1	250,00	INP : INPE: 081117442 Dr. Mohamed OCHIQACHE OPHTHALMOLOGISTE Imme Al Mourabine, Angle Bd. Driss El Albar et Razi, 3ème étage N°2

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL FARAB 66, Bd Lieutenant Balloucine Tél : 05 36 68 61 41 Oujda	17.01.2022	99.90

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

21433553
00000000

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed QCHIQACHE

OPHTHALMOLOGISTE

- Chirurgie & Maladies Des Yeux

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification

- Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

- Ancien Chef de Service d'Ophtalmologie
à l'Hôpital Al Farabi - OUJDA

- Chirurgie Oculaire et orbito-palpébrale
Angiographie - Laser

sur rendez-vous



Oujda 17. janvier 2023 وحدة في

SERRAJ FATIHA

1/ OCUYAL GEL

1 goutte 2 fois par jour, les deux yeux

99.90

PHARMACIE AL FARABI
66, Bd Lieutenant Belhoccine
Tél : 05 36 68 61 41 Oujda

Dr. Mohamed QCHIQACHE
OPHTHALMOLOGISTE

Imm Al Mourabitine, Angle Bd. Driss
Al Akbar et Razi, 3ème étage N°2
OUJDA - Tél/Fax: 05.36.68.33.30



إقامة المغاربة، الطابق الثالث رقم: 2 ملتقى شارع إدريس الأكبر وزنقة الرazi (قرب مستشفى الفارابي - قبالة قسم الولادة) - وجدة

الهاتف / الفاكس: 05.36.68.33.30

Imm.Al Mourabitine - Angle Bd Driss Al Akbar et Razi - 3^{ème} étage - n°2 (à côté de l'Hôpital Al Farabi - en Face de la maternité)

Tél./Fax: 05.36.68.33.30 -